



CATALOGUE DES FORMATIONS 2026

Organisme de formation certifié

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sécurité au Travail

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) 3
- Gestes et Postures 4
- Sensibilisation aux risques liés au bruit 5
- Sensibilisation aux risques liés aux vibrations 6
- Prévention des risques liés à l'activité physique (IBC) 7
- Equipier de Première Intervention (EPI) 8
- Premier Secours en Santé Mentale (PSSM) 9



Travail en Hauteur

- Travail en hauteur et port des EPI 10
- Montage et démontage d'échafaudage roulant 11
- Montage démontage d'échafaudage de pied 12



Environnement de Travail

- Habilitation aux risques ferroviaires (SECUFER) 13
- AIPR Opérateur 14
- AIPR Encadrant et concepteur 15



Conduite et Manutention

- CACES R482 (Toutes catégories) 16
- CACES R486 (Toutes catégories) 17
- CACES R489 (Toutes catégories) 18
- CACES R490 (Option télécommande) 19



Risques Électriques

- Habilitation électrique H0 - B0 - H0V - BF - HF 20
- Habilitation électrique BS - BE - HE Manœuvre 21
- Habilitation électrique B1 - B2 - B1V - B2V - BC-BR 22



Risques Chimiques

- Risques et prévention des produits chimiques 23
- Risques liés aux agents CMR diisocyanates 24
- Déployer la formation obligatoire Amiante SS4 25
- Opérateur de Chantier Amiante SS4 Encadrant 26
- Chantier Amiante SS4 Encadrant Technique 27
- Amiante SS3 Opérateur de Chantier Amiante SS3 28
- Encadrant de Chantier Amiante SS3 Encadrant Technique 29



SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL

2
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant opérant dans des entreprises ou sont effectué des travaux dangereux



INTERVENANT :

Formateur SST certifié par l'INRS



VALIDATION DE FORMATION :

Certificat SST reconnue par l'INRS



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 2 ans

Article R4224-15

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste [...] dans chaque atelier ou sont accomplis des travaux dangereux.

Objectifs de la formation :

Maîtriser les gestes de premiers secours



Savoir alerter en cas d'urgence



Identifier les situations dangereuses



Participer à des actions de préventions



Moyens et méthodes pédagogique :

- Simulations, mises en situation, jeux de rôles
- Vidéo-projections, présentations interactives
- Mannequins, défibrillateurs de formation
- Quiz, tests pratiques, validations des compétences

Programmes :

1) Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

- Compréhension des accidents du travail et de l'importance de la prévention.
- Rôle du SST.
- Programme de formation : Protéger, Examiner, Alerter, Secourir.

2) Recherche des Dangers Persistants

- Formation sur le mécanisme des accidents et les principes de prévention.
- Capacité à identifier et supprimer les dangers (Mécanique, électriques, thermiques, chimiques).
- Evaluation des risques sur personnes exposées.

3) De « Protéger » à « Prévenir »

- Formation continue sur la protection et la prévention des accidents.
- Capacité à identifier et isoler les dangers.
- Mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

4) Examen de la Victime et Alerte

- Evaluation de l'état de la victime et des signes de vie.
- Transmission efficace des alertes et organisation de l'accès des secours.
- Rapport sur les dangers et actions mises en œuvre avec la hiérarchie.

5) Informé et Secourir

- Communication des dangers identifiés et des actions de prévention.
- Secourir avec les gestes appropriés les victimes en fonction de leur état.
- Gestion des situations d'urgence.

6) Situations Spécifiques

- Identification des risques spécifiques.
- Consultation du médecin du travail pour les risques spécifiques.
- Formation adaptée selon les recommandations médicales.



GESTES ET POSTURES

1
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant opérant dans des entreprises ou sont effectué des travaux dangereux



INTERVENANT :

Formateur en prévention des risques professionnels titulaire d'un certificat de compétences



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 2 ans

Article R4541-8

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles [...] D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations.

Objectifs de la formation :

Prendre conscience des risques liés à la manutention manuelle



Analyser les risques et évaluer leur impact



Adopter les postures de travail adéquates



Utiliser les gestes adaptés pour la manipulation de charges



Moyens et méthodes pédagogique :

- Supports vidéos
- Objets liés à l'activité de l'entreprise et aides techniques associées
- Echange d'expériences et retours d'information
- Quiz, tests pratiques pour valider les compétences

Programmes :

1) Sensibilisation aux risques des accidents liés à la manutention

- Aperçu général.
- Accidents du travail liés à la manutention.
- Maladies professionnelles associés à la manutention.

2) Notions d'anatomie et de physiologie appliquées

- Le squelette.
- Les ligaments et leurs pathologies.
- Les muscles et leurs pathologies.
- Les tendons et leurs pathologies.
- La colonne vertébrale et ses pathologies.

3) La prévention

- Principes fondamentaux.
- Gestes appropriés au travail.

4) Exercices pratiques

- Principes d'économie d'effort.
- Positions correctes des différentes parties du corps.
- Choix des prises.
- Manipulation de charges de diverses natures spécifiques à l'établissement.
- Postures de travail.
- Exercice de pratiques adaptés en fonction du service concernés.



PREVENTION DES RISQUES LIES AU BRUIT

1/2
JOUR



PUBLIC :

Toute personne
exposée sur
leur lieu de
travail à un
niveau sonore
élevé



PREREQUIS :

Attestation
d'aptitude
médicale au
poste de travail



INTERVENANT :

Formateur
spécialiste en
prévention des
risques liés au
bruit



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de
formation

Article R4436-1

Lorsque l'évaluation des risques fait apparaître que des travailleurs sont exposés sur leur lieu de travail à un niveau sonore égal ou supérieur aux valeurs d'exposition [...] L'employeur veille à ce que ces travailleurs reçoivent une formation.

Objectifs de la formation :

Comprendre les risques de santé liés au bruit



Identifier les enjeux d'exposition aux nuisances sonores



Réaliser l'impact des niveaux sonores et de l'importance des protections



Appréhender les moyens de prévention et respecter les consignes



Moyens et méthodes pédagogique :

- Formation théorique en salle avec support vidéoprojecteur
- Discussions interactives
- Présentation des équipements de protection

Programmes :

1) Introduction à la formation sur le bruit au travail

- Notions générales sur la sécurité des Salariés.

2) Définition du bruit

- Qu'est-ce que le bruit selon l'AFNOR ?
- Comment le son se transforme-t-il en message nerveux ?

3) Impact du bruit sur la qualité de vie au travail

- S'informer sur le niveau de bruit.
- Tour de table pour discuter des situations d'exposition des participants.

4) Evaluer les effets auditifs

- Fatigue auditive.
- Risque de surdité (altération des cellules auditives).

5) Evaluer les effets extra-auditifs

- Gestion du stress et autres troubles de santé.
- Incidences sur le système nerveux central (trouble du sommeil, perte de concentration).
- Incidences sur le système neurovégétatif (fréquence cardiaque).
- Incidence sur le psychisme (concentration, nervosité).

6) Outils et actions pour réduire le bruit au travail

- Attente concernant le confort des équipements de protection.
- Rappel des équipements de protection individuels dans l'entreprise.
- Elaboration de plans d'action pour diminuer le bruit.
- Evaluation des risques professionnels.
- Réduction du bruit à la source.
- Utilisation d'équipements de protection.
- Importance de la remontée d'informations.



PREVENTION DES RISQUES LIES AUX VIBRATIONS

2
JOURS



PUBLIC :

Toute personne exposée sur leur lieu de travail à des risques dus aux vibrations mécaniques



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



INTERVENANT :

Formateur spécialiste en prévention des risques liés aux vibrations



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de fin de formation

Article R4447-1

Lorsque l'évaluation des risques fait apparaître que des travailleurs sont exposés des risques dus aux vibrations mécaniques, l'employeur veille à ce que ces travailleurs reçoivent des informations et une formation.

Objectifs de la formation :

Connaître les effets sur la santé des vibrations mécaniques



Identifier les expositions aux vibrations en entreprise



Évaluer les risques liés aux vibrations dans l'entreprise



Établir des actions de prévention adaptées aux risques identifiés



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Alternance entre méthodes affirmative et interrogative
- Approche expérientielle et études de cas
- Manipulation du matériel de mesure
- Cas pratiques et quiz

Programme :

1) Notions fondamentales sur les vibrations

- Définition de la vibration mécanique.
- Caractéristique : Fréquence et intensité.
- Principes de résonance mécanique.
- Sources de vibrations en milieu professionnel.

2) Reconnaissance des effets des vibrations

- Effets physiologiques sur le corp.
- Pathologies associées aux vibrations.
- Références au tableau des maladies professionnelles.

3) Utilisation des outils et techniques de mesure

- Accéléromètres pour la détection.
- Méthodes pratiques de mesure.
- Analyse et dépouillement des résultats.

4) Cadre juridique

- Exigences réglementaires et normatives à respecter.

5) Travaux pratiques

- Manipulation d'équipements de mesure.
- Calcul de l'exposition quotidienne.
- Rédaction du rapport d'étude sur les vibrations.

6) Moyens et techniques de prévention

- Réduction des vibrations par des mesures techniques.
- Diminution de l'exposition par des mesures organisationnels.
- Considérations sur les effets des vibrations sur le corp humain.



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (IBC)

2
JOURS

La formation PRAP permet de répondre aux obligations précédentes (Gestes et Postures, Bruit et Vibrations)



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant opérant dans des entreprises ou sont effectués des activités physiques



INTERVENANT :

Formateur PRAP certifié par l'INRS



VALIDATION DE FORMATION :

Certificat d'acteur PRAP reconnue par l'INRS



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 2 ans

Accord du 20 Décembre 2011

Prendre en compte les risques d'apparition de TMS [...] les niveaux de vibrations et bruit émis [...] faire bénéficier les opérateurs d'une formation leur permettant d'acquérir des connaissances relatives au corps humain [...] (type PRAP de l'INRS).

Objectifs de la formation :

Agir comme acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique



Identifier les atteintes à la santé possible dans son environnement



Contribuer à la maîtrise et à la prévention des risques en entreprise



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Supports Vidéos
- Objets liés à l'activité de l'entreprise et aides techniques associées
- Échanges d'expériences et retours d'informations
- Quiz, tests pratiques pour valider les compétences

Programme :

1) Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels

- Comprendre le cadre légal et institutionnel.
- Identifier les enjeux pour la santé et la performance.
- Analyser les processus d'apparition des risques.
- Connaître les risques spécifiques à son secteur.
- Différencier les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles.

2) Inscrire les actions dans la démarche de prévention

- Evaluer son potentiel d'action dans la prévention.
- Contribuer activement à cette démarche.
- Collaborer avec les autres acteurs de la prévention.

3) Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

- Appliquer des techniques pour observer son travail.
- Connaître les limites du corps humain.
- Identifier les facteurs de chute et de TMS.
- Identifier les éléments générant des risques (bruits, vibrations, chaleur, froid...)
- Evaluer les contraintes physiques et psychiques.
- Analyser les phases de travail à risque.
- Utiliser des outils adaptés pour améliorer la prévention.

4) Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.

- Appliquer les principes de sécurité physiques et d'économie d'effort.



EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

1/2
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant pouvant être amené à lutter contre un incendie et à utiliser un moyen d'extinction



INTERVENANT :

Formateur titulaire d'un diplôme en sécurité incendie



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation



DUREE DE VALIDITE :

Tous les ans

Article R4227-28

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout départ d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Objectif de la formation :

Utiliser un moyen de lutte contre un Feu



Alerter rapidement les secours et fluidifier leur arrivé



Connaître les consignes de sécurité et d'évacuation



Adopter un comportement efficace lors de l'évacuation



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Vidéo-projection
- Extincteurs
- Générateur de flammes
- Générateur de fumée

Programme :

1) Connaissance du feu et des risques

- Comprendre les mécanismes de combustion et identifier les classes de feu.
- Identifier les causes fréquentes d'incendie en entreprise.

2) Prévention des incendies

- Identifier les situations à risque et appliquer des mesures préventives pour réduire les risques.
- Effectuer des vérifications des équipements de sécurité incendie.

3) Équipements de lutte contre le feu

- Connaître les différents types d'extincteurs (eau, poudre, CO2).
- Utiliser d'autres équipements de sécurité (détecteurs de fumée, alarmes incendie, SSI).

4) Procédures d'évacuation

- Connaître les consignes de sécurité et d'évacuation (plan d'évacuation).
- Organiser et conduire une évacuation en toute sécurité, en précisant le rôle des guides-file et serre-file.

5) Mises en situation pratiques

- Manipuler des extincteurs sur feu réel ou simulation en toute sécurité.
- Participer à des exercices d'évacuation afin de mettre en pratique les connaissances acquises.

6) Réglementation et responsabilité

- Comprendre le rôle et responsabilités des employés et de l'employeur en cas d'incendie.



PREMIER SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

2
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant pouvant être amené à être confronté à un risque de santé mentale



INTERVENANT :

Formateur accrédité
PSSM France



VALIDATION DE FORMATION :

Certificat de
secouriste en santé
mentale reconnue par
PSSM France



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 3 ans

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé [...] mentale des travailleurs.

Objectif de la formation :

Acquérir des connaissances sur les
troubles de santé mentale



Comprendre les différentes crises
associées



Écouter, rassurer et gérer les
comportements agressifs



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et débats vidéo
- Échanges d'expériences interactifs
- Démarche participative
- Renforcement de la confiance et révision des idées sur la santé mentale

Programme :

1) Introduction à la santé mentale et aux interventions

- Santé mentale en France (facteurs de risques, statistiques, conséquences).
- Interventions efficaces.
- Introduction aux premiers secours en santé mentale (cadre et plan d'action AERER).
- Présentation de la dépression, signes, symptômes et interventions.

2) Gestion de la dépression et crise suicidaire

- Plan d'action pour la dépression, rappel et action.
- Crise suicidaire, présentation et intervention.
- Troubles anxieux, présentation, signes, symptômes et interventions.

3) Troubles anxieux

- Plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatiques.
- Crises d'attaques de paniques, présentation et assistance.
- Crise à la suite d'un événement traumatique, présentation et assistance.
- Troubles psychotiques, signes, symptômes et interventions.

4) Troubles psychotiques et utilisation de substances

- Troubles psychotiques, rappel, action, et crise psychotique sévère.
- Premiers secours pour les troubles psychotiques.
- Troubles liés à l'utilisation de substance, signes, symptômes, intervention et crise d'agressivité.
- Plan d'action pour l'utilisation de substances et urgences médicales.



TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DES EPI

1
JOUR



PUBLIC :

Toute personne travaillant en hauteur de façon occasionnelle ou régulière quel que soit le matériel utilisé



INTERVENANT :

Formateur spécialisé en prévention des risques en hauteur



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Avis d'autorisation d'intervention en hauteur



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 5 ans

Article R4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Objectif de la formation :

Analyser les risques de chute selon le lieu, l'environnement et les travaux



Assurer des accès, déplacements et travaux en hauteur sécurisés



Sélectionner les protections collectives et individuelles appropriées



Utiliser efficacement les équipements de protection individuelles



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formation théorique en salle avec support vidéoprojecteur et exercices en groupe
- Explication préliminaire des exercices pratiques par le formateur
- Mise en pratique individuelle des manœuvres sous supervision du formateur
- Suivi structuré des points du programme pratique

Programme :

1) Formation théorique en salle

- Travaux en hauteur et sécurité.
- Analyse des accidents.
- Prévention.
- Cadre réglementaire et responsabilités.

2) Moyens de protection collective

- Dispositifs fixes et mobiles.
- Appareils d'élévation.
- Balisage et signalisation.

3) Moyens de protection individuelle

- Classes d'encrages.
- Système anti-chutes.
- Absorbeur d'énergie.
- Harnais.
- Accessoires.
- Pratique des nœuds sur corde.

4) Choix d'un dispositif de protection

- Analyse des risques.
- Accrochage du harnais.
- Critères de choix.
- Impact d'une chute.
- Vérification et auto-contrôle.

5) Formation pratique

- Exercices en hauteur avec équipements individuelles.
- Exercices adaptés aux tâches des stagiaires et aux activités de l'entreprise.

6) Evaluation

- Contrôle des compétences et des compétences pratiques.



MONTAGE ET DEMONTAGE D'ECHAFAUDAGE ROULANT

2
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié
chargé du montage
et démontage,
transformation d'un
échafaudage roulant



INTERVENANT :

Formateur ayant validé
l'attestation de
reconnaissance selon
le dispositif national de
l'INRS.



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude
médicale au poste de
travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation
d'aptitude à monter,
démonter, utiliser un
échafaudage roulant



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 3 ans

Article R4323-69

*Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés
que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont
reçus une formation adéquate.*

Objectif de la formation :

S'impliquer dans la prévention des risques



Effectuer les vérifications d'un échafaudage roulant



Monter et démonter un échafaudage roulant



Utiliser un échafaudage roulant en toute sécurité



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Pédagogie participative avec interaction formateur-stagiaires
- Alternance théorie (30 %) et pratique (70 %) tous les stagiaires participent aux ateliers
- PowerPoint, vidéos et remise d'un dossier de stage
- Méthodes actives pour adultes avec exercices pratiques sur EPI et échafaudage MDS

Programme :

1) Enjeux de la prévention

- Importance de la prévention des risques.
- Rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Signaler les situations dangereuses et rendre des comptes.

2) Types d'échafaudages

- Identification des différents types et de leurs applications.
- Utilisation de la notice du fabricant.
- Cadre réglementaire des vérifications et responsabilités associées.

3) Montage et démontage

- Préparation pour le montage.
- Technique de montage et démontage en toute sécurité d'un échafaudage roulant.
- Examen d'adéquation et de montage.
- Vérification journalière et rédaction de compte rendu.

4) Matériel de sécurité

- Présentation des caractéristiques, résistances et utilisations des EPI, EPC.

5) Exercices pratiques

- Préparation et installation du chantier.
- Réception, déchargement et stockage du matériel.
- Implantation et montage de l'échafaudage roulant.
- Technique de levage, ergonomie, économie d'efforts et postures.
- Entretien et vérification des EPC.
- Vérification de l'échafaudage et connaissances des risques.
- Règles de chargement des plateaux et prévention des usages dangereux.

6) Mise en situation

- Stagiaires en binôme.
- Validation des compétences.
- Analyse et actions correctives pour chaque stagiaire.



MONTAGE ET DEMONTAGE D'ECHAFAUDAGE DE PIED

3
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié
chargé du
montage et
démontage,
transformation
d'un échafaudage
de pied



INTERVENANT :

Formateur ayant
validé l'attestation
de reconnaissance
selon le dispositif
national de l'INRS.



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude
médicale au poste de
travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation
d'aptitude à
monter,
démonter, utiliser
un échafaudage
de pied



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 3 ans

Article R4323-69

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçus une formation adéquate.

Objectif de la formation :

S'impliquer dans la prévention des risques



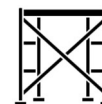
Effectuer les vérifications d'un échafaudage de pied



Monter et démonter un échafaudage de pied



Utiliser un échafaudage de pied en toute sécurité



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Pédagogie participative avec interaction formateur-stagiaires
- Alternance théorie (30 %) et pratique (70 %) tous les stagiaires participent aux ateliers
- PowerPoint, vidéos et remise d'un dossier de stage
- Méthodes actives pour adultes avec exercices pratiques sur EPI et échafaudage MDS

Programme :

1) Enjeux de la prévention

- Importance de la prévention des risques.
- Rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Signaler les situations dangereuses et rendre des comptes.

2) Types d'échafaudages

- Identification des différents types et de leurs applications.
- Utilisation de la notice du fabricant.
- Cadre réglementaire des vérifications et responsabilités associées.

3) Montage et démontage

- Préparation pour le montage.
- Technique de montage et démontage en toute sécurité d'un échafaudage de pied.
- Examen d'adéquation et de montage.
- Vérification journalière et rédaction de compte rendu.

4) Matériel de sécurité

- Présentation des caractéristiques, résistances et utilisations des EPI, EPC.

5) Exercices pratiques

- Préparation et installation du chantier.
- Réception, déchargement et stockage du matériel.
- Implantation et montage de l'échafaudage de pied.
- Technique de levage, ergonomie, économie d'efforts et postures.
- Entretien et vérification des EPC.
- Vérification de l'échafaudage et connaissances des risques.
- Règles de chargement des plateaux et prévention des usages dangereux.

6) Mise en situation

- Stagiaires en binôme.
- Validation des compétences.
- Analyse et actions correctives pour chaque stagiaire.

HABILITATION AUX RISQUES FERROVIAIRES (SECUFER)

1
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié travaillant dans l'environnement ferroviaire ou à proximité des voies ferrées



INTERVENANT :

Formateur titulaire d'une attestation de formateur « SECUFER » délivré par la SNCF



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de fin de formation officielle



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 3 ans

Article 4 du Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 (SECUFER)

L'employeur informe les travailleurs : 1° Des conditions d'accès aux emprises ferroviaires [...] Il assure leur formation, leur prescrit les mesures de prévention et veille au respect de ces mesures.

Objectif de la formation :

Comprendre le cadre réglementaire du secteur ferroviaire



Connaître les informations requises pour la délivrance des AAE



Comprendre les dangers associés aux déplacements



Posséder la connaissance des précautions à prendre



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Vidéos
- Images
- QCM

Programme :

- 1) Risques ferroviaires
 - Heurt, accrochage, souffle.
- 2) Tension de référence et transport de l'électricité
 - Domaines C1/C2.
 - Caténaire, LAC, 3e Rail, Feeder.
 - Traction électrique.
- 3) Accès en sécurité sur une emprise ferroviaire
 - Autorisation, procédures, communication.
- 4) Comportement et premiers secours
 - Comportement à avoir et gestes de premiers secours.
- 5) Éléments électriques et indications
 - Repérage, indications électriques.
- 6) Zone de travaux et mode opératoires
 - Connaître sa zone de travaux et son mode opératoire.
- 7) Conditions d'accès aux voies
 - Accès, zones dangereuses, zones d'interventions.

AIPRAutorisation d'intervention
à Proximité des Réseaux

AIPR OPERATEUR

1
JOUR

PUBLIC :

Tout salarié travaillant dans un environnement à proximité des réseaux aériens ou sous terrain



INTERVENANT :

Formateur titulaire d'une certification AIPR concepteur



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Certification AIPR



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 5 ans

Arrêté du 18 décembre 2018 (AIPR)

Personnes devant disposer d'une AIPR : [...] salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Objectif de la formation :

Identifier les types de réseaux et risques



Adapter les techniques de travail selon le type de chantier



Appliquer les mesures de prévention nécessaires



Mettre en place les procédures d'urgences en cas de danger



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Pédagogie interactive construite autour du vécu des participants
- Alternance d'apports théoriques, préparation au test AIPR
- Mise en situation pratique via maquette réseaux
- Remise d'un support de formation réglementaire

Programme :

1) Contexte de la réforme et de l'AIPR

- Principes de la réglementation.
- Rôles, missions et responsabilités des acteurs.
- Documents essentiels : Guide technique, DT, DICT, ATU, compte rendu de marquage.

2) Typologies de réseaux et risques liés à leur endommagement

- Caractéristiques des différents réseaux.
- Méthodes d'identification (grillage avertisseur, affleurant).
- Précision des classes et localisation des réseaux.
- Rappel des principes de cartographie et topographie (altimétrie, planimétrie, échelles).

3) Bonnes pratiques lors des travaux à proximité réseaux

- Terrassement manuel ou mécanique.
- Travaux sans tranchée.
- Mesures de précaution.
- Terrassement avec engin.

4) Sécurité et gestion des incidents/accidents

- Lecture et interprétation des plans.
- Repérage des réseaux.
- Techniques de marquage et piquetage.

5) Passage de l'examen AIPR « Opérateur »

- Examen en ligne via QCM.

AIPRAutorisation d'Intervention
à Proximité des Réseaux**PUBLIC :**

Tout salarié ayant des responsabilités de gestion et de supervision sur des sites ou des travaux à proximité des réseaux aériens ou souterrains

**INTERVENANT :**

Formateur titulaire d'une certification AIPR concepteur

**PREREQUIS :**

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail

**VALIDATION DE FORMATION :**

Certification AIPR

**DUREE DE VALIDITE :**

Recyclage tous les 5 ans

AIPR ENCADRANT ET CONCEPTEUR

1
JOUR**Arrêté du 18 décembre 2018 (AIPR)**

Personnes devant disposer d'une AIPR : [...] salarié intervenant directement dans le travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Objectif de la formation :**Suivre les règles de la réforme anti-endommagement****Gérer les démarches administratives avant de débuter les travaux****Reconnaitre les types de réseaux et ajuster les méthodes****Appliquer les mesures de sécurité et arrêter les travaux en cas d'urgence.****Moyens et méthodes pédagogiques :**

- Pédagogie interactive construite autour du vécu des participants
- Alternance d'apports théoriques, préparation au test AIPR
- Mise en situation pratique via maquette réseaux
- Remise d'un support pédagogique réglementaire

Programme :**1) Contexte de la réforme et de l'AIPR**

- Etude de cas d'accident.
- Rôles, missions et responsabilités des acteurs.
- Fonctionnement du guichet unique.

2) Réglementation

- Code du travail et de l'environnement.
- Décrets, guides techniques et fascicules.

3) Procédures administratives

- Identification des acteurs et leurs rôles.
- DT et DICT, compte rendu de marquage.
- Gestion des constats contradictoires et arrêt de travaux.
- Traitement des avis de travaux urgents.
- Exercice pratique sur le guichet unique.

4) Typologies de réseaux et risques

- Caractéristiques et identification des réseaux (grillage avertisseur, affleurant).
- Classes de précision et localisation.
- Rappel sur la cartographie et la topographie.
- Règles de marquage et piquetage.

5) Règles de sécurité pour travaux à proximité des réseaux

- Techniques de terrassement manuel ou mécanique.
- Travaux sans tranchée.
- Précautions à prendre, gestion des incidents et accidents.

6) Cas pratiques

- Rédaction de DT-DICT.
- Lecture et interprétation des plans.

7) Passage de l'examen AIPR « encadrant » et « concepteur »

- Examen en ligne via QCM.



CACES R482 (TOUTES CATEGORIES)

2 à 5
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié expérimentés ou non, appelé à conduire un engin de chantier en entreprise



INTERVENANT :

Examineurs certifiés testeurs CACES



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation et un certificat CACES R482



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 10 ans

Article R4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Objectif de la formation :

Comprendre les règles de sécurité sur l'utilisation de l'engin



Savoir conduire et manœuvrer l'engin en toute sécurité



Entretenir l'engin conformément aux bonnes pratiques



Appliquer ces compétences aussi bien en théorie qu'en pratique



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Livret stagiaire disponible en format numérique
- Vidéoprojecteur, PC et paperboard
- Zone dédiée aux exercices pratiques
- Engins de chantier représentatifs selon les catégories

Programme :

1) Connaissances théoriques

1.1 Réglementation et Sécurité Sociale

- Bases de la réglementation sur les engins.
- Contrôle des documents nécessaires.
- Rôles des organismes (C.A.R.S.A.T, inspection du travail, O.P.P.B.T.P).
- Responsabilités et sanctions du conducteur.

1.2 Classification et technologie

- Principaux types d'engins.
- Caractéristiques des composants et mécanismes.
- Fonctionnement des organes de service et de sécurité.

1.3 Sécurité

- Règle de conduite et circulation.
- Risques liés à la conduite et statistiques d'accidents.
- Lecture des plaques de charges.

2) Connaissances pratiques

2.1 Adéquation

- Vérification entre la tâche et l'engin.

2.2 Vérifications

- Contrôle des dispositifs de sécurité et des vérifications de postes.

2.3 Conduite, circulation et manœuvre.

- Maîtrise des manœuvres précises et souples.
- Respect des règles de circulation et signalisation.
- Chargement/déchargement sur porte-engins.

2.4 Maintenance

- Maintenance quotidienne de l'engin.
- Reconnaissance des anomalies et contrôle des niveaux.



CACES R486 (TOUTES CATEGORIES)

2 à 5
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié expérimentés ou non, appelé à conduire des plateformes élévatrices mobiles de personnes



INTERVENANT :

Examineurs certifiés testeurs CACES



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation et un certificat CACES R486



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 5 ans

Article R4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Objectif de la formation :

Comprendre les règles de sécurité sur l'utilisation des PEMP



Savoir conduire et manœuvrer les PEMP en toute sécurité



Entretenir les PEMP conformément aux bonnes pratiques



Appliquer ces compétences aussi bien en théorie qu'en pratique



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Livret stagiaire disponible en format numérique
- Vidéoprojecteur, PC et paperboard
- Zone dédiée aux exercices pratiques
- Nacelles représentatives selon les catégories

Programme :

1) Connaissances théoriques

1.1 Réglementation et Sécurité Sociale

- Bases de la réglementation sur les PEMP.
- Contrôle des documents de conduite.
- Rôles des organismes (C.A.R.S.A.T, inspection du travail, O.P.P.B.T.P).
- Responsabilités et différents statuts professionnels.
- Sanctions applicables au conducteur.

1.2 Classification et technologie

- Principaux types de PEMP.
- Caractéristiques des composants et mécanismes.
- Fonctionnement des organes de services et de sécurité.

1.3 Sécurité

- Règles de stabilisation et mise en œuvre.
- Risques liés à la conduite des PEMP.
- Distance de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Lecture d'un abaque de charge.

2) Connaissances pratiques

2.1 Adéquation

- Vérification de l'adéquation entre la tâche et PEMP.

2.2 Vérifications

- Vérifications de prise de poste (statiques et dynamiques).
- Contrôle des systèmes de sécurité.

2.3 Conduite, circulation et manœuvre.

- Maîtrise des manœuvres précises et souples.
- Connaissances des possibilités et limites des PEMP.
- Chargement/déchargement sur porte-engins (catégorie C).
- Opérations de fin de poste.

2.4 Maintenance

- Réalisation de la maintenance journalière.
- Reconnaissance des anomalies et contrôle des niveaux.



CACES R489 (TOUTES CATEGORIES)

2 à 5
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié expérimentés ou non, appelé à conduire des charriots automoteurs de manutention à conducteur porté



INTERVENANT :

Examineurs certifiés testeurs CACES



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation et un certificat CACES R489



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 5 ans

Article R4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Objectif de la formation :

Comprendre les règles de sécurité sur l'utilisation des chariots



Savoir conduire et manœuvrer les chariots en toute sécurité



Entretenir les chariots conformément aux bonnes pratiques



Appliquer ces compétences aussi bien en théorie qu'en pratique



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Livret stagiaire disponible en format numérique
- Vidéoprojecteur, PC et paperboard
- Zone dédiée aux exercices pratiques
- Chariots représentatifs selon les catégories

Programme :

1) Connaissances théoriques

1.1 Réglementation et Sécurité Sociale

- Bases de la réglementation sur les chariots.
- Contrôle des documents de conduite.
- Rôles des organismes (C.A.R.S.A.T, inspection du travail, O.P.P.B.T.P, médecine du travail, CSE).
- Responsabilités et différents statuts professionnels.
- Sanctions applicables au conducteur.

1.2 Classification et technologie

- Principaux types de chariots.
- Caractéristiques des composants et mécanismes.
- Fonctionnement des organes de services et de sécurité.

1.3 Sécurité

- Règles de conduite et de circulation.
- Risques liés à la conduite des chariots.
- Connaissances des pictogrammes de manutention.
- Lecture d'une plaque de charge.

2) Connaissances pratiques

2.1 Adéquation

- Vérification de l'adéquation entre la tâche et le charriot.

2.2 Vérifications

- Vérifications de prise de poste (statiques et dynamiques).
- Contrôle des systèmes de sécurité.

2.3 Conduite, circulation et manœuvre.

- Maîtrise des manœuvres précises.
- Respect des règles de circulation.
- Connaissances des limites des charriots.
- Utilisation spécifique pour chaque charriot.
- Opérations de fin de poste.

2.4 Maintenance

- Réalisation de la maintenance journalière.
- Reconnaissance des anomalies et contrôle des niveaux.
- Vérification des niveaux des réservoirs et de graissage.



CACES R490

(OPTION TELECOMMANDE)

3 à 5
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié expérimentés ou non, appelé à conduire des grues auxiliaires



INTERVENANT :

Examineurs certifiés testeurs CACES



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation et un certificat CACES R490



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 5 ans

Article R4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Objectif de la formation :

Comprendre les règles de sécurité sur l'utilisation des grues auxiliaires



Savoir conduire et manœuvrer des grues auxiliaires en toute sécurité



Entretenir les grues auxiliaires conformément aux bonnes pratiques



Appliquer ces compétences aussi bien en théorie qu'en pratique



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Livret stagiaire disponible en format numérique
- Vidéoprojecteur, PC et paperboard
- Zone dédiée aux exercices pratiques
- Grues auxiliaires représentatives selon les catégories

Programme :

1) Connaissances théoriques

1.1 Réglementation et Sécurité Sociale

- Bases de la réglementation sur les grues auxiliaires.
- Contrôle des documents de conduite.
- Rôles des organismes (C.A.R.S.A.T, inspection du travail, O.P.P.B.T.P, médecine du travail, CSE).
- Responsabilités et différents statuts professionnels.
- Sanctions applicables au conducteur.

1.2 Classification et technologie

- Caractéristiques des composants et mécanismes.
- Fonctionnement des organes de services et de sécurité.

1.3 Sécurité

- Règles de stabilisation et de mise en œuvre.
- Risques liés à l'utilisation des grues auxiliaires.
- Distance de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Gestes de commandement et communication.
- Lecture d'un abaque de charge.

2) Connaissances pratiques

2.1 Adéquation

- Vérification de l'adéquation entre la tâche et la grue.

2.2 Vérifications

- Vérifications de prise de poste (statiques et dynamiques).
- Contrôle des systèmes de sécurité.

2.3 Conduite, circulation et manœuvre.

- Maîtrise des manœuvres précises.
- Utilisation d'appareils de levage (fourche, chaînes 1-4 brins, rotateur).
- Connaissances des limites de la grue.
- Positionnement, stabilisation, chargement et déchargement.
- Opérations de fin de poste.

2.4 Maintenance

- Réalisation de la maintenance journalière.
- Reconnaissance des anomalies et contrôle des niveaux.
- Vérifier les niveaux de réservoirs et de graissage.
- Rendre compte des observations.



HABILITATION ELECTRIQUE

H0 - H0V - BF - HF

1
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeant non électricien pouvant être amené à travailler sur une installation électrique ou dans sa zone de voisinage (peintre, maçon...)



INTERVENANT :

Formateur habilité en sécurité électrique



VALIDATION DE FORMATION :

Habilitation électrique



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 3 ans

Article R4544-9

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Objectif de la formation :

Comprendre les risques électriques liés au travail



Identifier et adopter la bonne conduite pour maîtriser ces risques



Identifier les risques et sécuriser les opérations



Réagir face à un accident



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Documents de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise en situation sur des cas concrets
- Remise d'un support pédagogique

Programme :

1) Notions élémentaires d'électricité

- Présentation des concepts clés : tension, courant, résistance, puissance (avec des exemples concrets).
- Effets du courant électrique.
- Évaluation des risques et cas d'accidents.

2) Travailler en sécurité

- Délimitation des zones de travail.
- Autorisations, signalisation et rôles des intervenants.
- Équipements de sécurité et protections individuelles.
- Risques liés à l'utilisation des matériels et outils.

3) Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident

- Notions de premiers secours.
- Gestion des incendies sur des ouvrages électriques.

4) Evaluation et tests

- Évaluation et tests des acquis.



HABILITATION ELECTRIQUE BS - BE - HE MANOEUVRE

2
JOURS



PUBLIC :

Tout personnel
électricien
travaillant dans des
zones où existent
des risques
électriques



INTERVENANT :

Formateur expert
habilité en
sécurité
électrique



VALIDATION DE FORMATION :

Habilitation
électrique



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 3 ans

Article R4544-9

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Objectif de la formation :

Identifier les dangers électriques et les moyens de protection



Analyser les risques et mettre en place les protections adaptées



Effectuer des petits travaux électriques en sécurité



Suivre les procédures et vérifier la conformité des actions



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Documents de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise en situation sur des cas concrets
- Remise d'un support pédagogique

Programme :

1) Notions de base en électricité

- Identifier les risques électriques et leurs effets sur le corps humain.
- Se protéger contre les dangers électriques et utiliser le matériel de protection.
- Réagir en cas d'électrisation ou d'incendie électrique

2) Préparation à l'habilitation électrique

- Connaître la réglementation (décret du 14/11/1988, norme NF C18-510).
- Comprendre les installations basses et haute tension.
- Maîtriser les distances de sécurité (D.L.V., D.M.A.) et les zones d'environnement.

3) Comportement dans les locaux électriques

- Évaluer le risque et reconnaître les équipements.
- Utiliser les EPI et réaliser la mise hors tension en autonomie.
- Délimiter la zone d'intervention, manœuvrer en sécurité et rédiger les documents nécessaires.

4) Evaluation et tests

- Évaluation et tests des acquis.



HABILITATION ELECTRIQUE

B1 - B2 - B1V - B2V - BC - BR

3
JOURS



PUBLIC :

Tout personnel réalisant des interventions de maintenance et de dépannage d'installations électriques basse tension



INTERVENANT :

Formateur expert habilité en sécurité électrique



VALIDATION DE FORMATION :

Habilitation électrique



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 3 ans

Article R4544-9

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Objectif de la formation :

Identifier les dangers électriques et les moyens de protection



Analyser les risques et mettre en place les protections adaptées



Effectuer des travaux électriques en sécurité



Suivre les procédures et vérifier la conformité des actions



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Documents de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise en situation sur des cas concrets
- Remise d'un support pédagogique

Programme :

1) Appareillages en basse tension

- Comprendre les limites, zones, et opérations associées.
- Utiliser les équipements de protection.
- Identifier les rôles et les titres d'habilitation.

2) Procédures et travaux

- Maîtriser les étapes d'interventions.
- Effectuer les manœuvres, mesurages, vérifications et essais spécifiques.

3) Gestion des incidents électriques

- Suivre la procédure en cas d'accident électrique.
- Réagir correctement en cas d'incendie d'origine électrique.

4) Responsabilités des intervenants

- Rôles et opérations du chargé de travaux et de consignation.
- Rôle du chargé d'interventions générales.

5) Pratiques et évaluation

- Réalisation de travaux pratiques sur équipements pédagogiques.
- Évaluation et tests des acquis



RISQUES ET PREVENTION DES PRODUITS CHIMIQUES

1
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié ou
dirigeants pouvant
être amené à utiliser
des produits
chimiques



INTERVENANT :

Formateur expert
en prévention
des risques
chimiques HSE



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de
formation

Article R4412-38

L'employeur veille à ce que les travailleurs [...] 1° Reçoivent des informations [...] sur les agents chimiques dangereux [...] 3° Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre.

Objectif de la formation :

Comprendre les risques des produits chimiques



Savoir s'informer efficacement



Maîtriser les moyens de protection



Adopter des comportements préventifs



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Fascicule de formation numérique (pdf)
- Apports théoriques et pratiques
- Animation interactive

Programme :

1) Identifier les risques et les produits

- Etiquetages (code du travail et ADR).
- Catégorie de danger (corrosivité, toxicité, inflammabilité, pollution).
- Définitions des notions de matières dangereuses, produits chimiques, substances et préparations, réactions chimiques.
- Effet sur l'environnement.

2) Evaluer les risques des produits corrosifs/irritants

- Présentation des produits corrosifs de l'entreprise.
- Incompatibilité et réactions dangereuses (mélange Acide/Eau).
- Procédure en cas d'accident : projection de produit, épandage, alerte
- Les moyens de secours.
- Les protections individuelles.

3) Evaluer les risques des produits toxiques/nocif

- Présentation des produits toxiques de l'entreprise.
- Les voies de pénétration des produits toxiques.

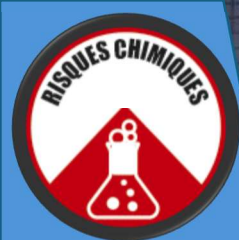
- Evaluation de l'exposition, effet de dose et de dilution.
- Moyens de prévention et de protection individuelle.
- Mesures d'hygiène et conduite à tenir en cas d'accident (ingestion, inhalation).

4) Evaluer les risques des produits inflammables

- Présentation des produits inflammables/combustibles de l'entreprise.
- Notion d'inflammation et d'explosivité (seuils).
- Moyens de secours.
- Conduite à tenir en cas d'accident (brûlures, incendie).

5) S'informer sur les risques des produits

- Les fiches de données de sécurité (FDS).
- Le nouvel étiquetage.
- Les fiches techniques.
- Exercices pratiques sur les FDS et fiches techniques de l'entreprise.



RISQUES LIES AUX AGENTS CMR

1
JOUR



PUBLIC :

Tout salarié ou dirigeants pouvant être amené à utiliser des produits chimiques



INTERVENANT :

Formateur expert en prévention du risque chimique



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de formation

Article R4412-87

L'employeur organise [...] l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés à l'action d'agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques.

Objectif de la formation :

Identifier les agents CMR et leurs effets sur la santé



Appliquer les règles du Code du travail et du CLP pour les agents CMR



Réduire l'exposition, adopter des mesures d'hygiène et utiliser des EPI



Suivre l'exposition des salariés et garantir un suivi médical adapté



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Présentation vidéoprojetée pour clarifier les concepts
- Animations ludiques pour faciliter la compréhension
- Simplification des notions complexes
- Test QCM

Programme :

1) Introduction

- Définition des agents CMR et leurs effets potentiels sur la santé en cas d'exposition.

2) Les agents CMR dans la réglementation

- Application de la réglementation CMR.
- Signalisation des agents CMR avant et après l'application du CLP.
- Réglementation des agents CMR dans le Code du Travail.

3) Prévention des risques

- Notice de poste : informations sur le poste de travail (art. R 4412-39 du Code du travail).
- Réduction générale de l'exposition (postes de travail, contrôles...).
- Mesures d'hygiène et équipements de protection.
- Prévention des incidents et gestion des situations d'incident
- Prévention spécifique pour les femmes enceinte et travailleurs temporaires (CDD, intérim).

4) Suivi de l'exposition des salariés

- Traçabilité et suivi médical des expositions.

5) Conclusion et validation des acquis

- Quiz, tests des acquis.



DIISOCYANATES - DEPLOYER LA FORMATION OBLIGATOIRE

1/2
JOUR



PUBLIC :

Tout employeur
ayant des salariés
potentiellement
exposés
à des diisocyanates
(mousse isolante,
thermoplastiques,
élastomères, colles,
fibres, peintures,
verniss, adhésifs,
revêtements
produits
d'étanchéité...)



INTERVENANT :

Formateur expert
en sécurité et
santé au travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de
formation



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 5 ans

Annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006

*Après le 24 août 2023 [...] l'employeur ou le travailleur indépendant
veille à ce que le(s) utilisateur(s) [...] ai(en)t suivi avec succès une
formation sur l'utilisation sûre des diisocyanates.*

Objectif de la formation :

Comprendre les dangers et risques liés aux diisocyanates



Se conformer à la restriction 74 de REACH



Acquérir des outils pour gérer la formation sur les diisocyanates



Savoir déployer la formation en interne l'entreprise



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Fascicule de formation numérique (pdf)
- Apports théoriques et pratiques
- Animation interactive

Programme :

1) Introduction

- Pourquoi cette formation ?
- Que sont les Diisocyanates ?
- Les différents niveaux de formation selon les activités.
- Les requis et les attentes.

2) Les dangers des Diisocyanates sur la santé

- Le lien entre dangers et risques.
- Les dangers des Diisocyanates sur la santé.
- Zoom sur la Sensibilisation.
- L'odeur n'est pas un indicateur fiable de danger.
- Valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Classification CLP – les différents dangers.
- Identifier les dangers : Les étiquettes et les FDS.

3) Risques liés à la manipulation des Diisocyanates

- Risque d'explosion / surpression : Chimie des Diisocyanates
- Comment vous pouvez être exposé : les différentes applications.

4) Comment réduire les risques

- Les mesures de gestion des risques techniques.
- Ventilation.
- Équipements de protection individuelle.
- Les mesures de gestion des risques organisationnelles.
- Hygiène.
- Comportement et sécurité Mesures d'urgence.
- La gestion du changement.
- Nettoyage, entretien, maintenance et réparation.
- Gestion des déchets.
- Consignes de sécurité.

5) Comment déployer la formation dans son entreprise

- Le contenu des formations intermédiaires et avancées.
- La personnalisation des formations.
- Lien avec les formations du code du travail et les résultats des évaluations des risques.

AMIANTE SS4 OPERATEUR DE CHANTIER

2
JOURS



PUBLIC :

Tout salarié intervenant sur ou à proximité d'amiante susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante



INTERVENANT :

Formateur certifiés SS4 par l'INRS



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de compétence



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 3 ans

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Comprendre les risques d'amiante et la réglementation



Identifier les matériaux amiantés et utiliser les EPI



Appliquer des pratiques de travail sécurisés



Intervenir en cas d'accident ou d'exposition à l'amiante



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Supports pédagogiques et EPI
- Exercices pratiques
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation

Programme :

1) Compréhension de l'Amiante et Sécurité

- Introduction et contexte de l'amiante.
- Cadre légal et responsabilités.
- Identification des matériaux amiantés.
- Equipements de Protection Individuelle (EPI).
- Pratiques de travail sécurisées.

2) Application Pratique et Gestion des Risques

- Procédures d'urgences et gestion des expositions.
- Simulations et exercices pratiques.
- Étude de cas et retours d'expérience.
- Evaluation et conclusion.



PUBLIC :

Travailleur
compétent pour
diriger, coordonner
les travaux sur ou à
proximité d'amiante
susceptible de
provoquer
l'émission de fibres
d'amiante



INTERVENANT :

Formateur
certifiés SS4 par
l'INRS



PREREQUIS :

Attestation
d'aptitude médicale
au poste de
travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de
compétence



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous
les 3 ans

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Comprendre les dangers de l'amiante
et la réglementation



Gérer l'exposition et la sécurité des
opérations



Identifier les matériaux amiantés et
maîtriser les procédures d'urgence



Assurer la conformité et l'intégration
des plans de sécurité



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Supports pédagogiques et EPI
- Exercices pratiques
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation

Programme :

1) Partie théorique Introduction à l'amiante

- Réglementation en vigueur.
- Identification des matériaux amiantés.
- Risques et procédures de prévention.
- Équipements de protection individuelle (EPI).

2) Partie pratique

- Exercices de manipulation.
- Simulations d'interventions sur chantier.
- Utilisation des équipements de protection.
- Analyse critique des situations à risque.

3) Évaluation

- Évaluation théorique.
- Évaluation pratique.

4) Conclusion

- Récapitulatif et synthèse.



PUBLIC :

Toute personne ayant des responsabilités de gestion et de supervision sur des sites où des travaux impliquant l'amiante peuvent être réalisés.



INTERVENANT :

Formateur certifiés SS4 par l'INRS



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de compétence



DUREE DE VALIDITE :

Recyclage tous les 3 ans

AMIANTE SS4 ENCADRANT TECHNIQUE

5
JOURS

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Maîtriser la réglementation et la gestion des risques liés à l'amiante



Superviser les travaux et gérer l'exposition



Planifier les procédures et former le personnel



Gérer les déchets et équipements de protection



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Supports pédagogiques et EPI
- Exercices pratiques
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation

Programme :

- 1) Contexte réglementaire et introduction à l'amiante
 - Réglementation spécifique en Île-de-France.
 - Propriétés et dangers de l'amiante.
- 2) Responsabilités et rôles des encadrants techniques
 - Obligations légales pour les encadrants techniques.
 - Collaboration avec les parties prenantes locales.
- 3) Identification des risques et planification
 - Identification des matériaux amiantés en Île-de-France.
 - Évaluation des risques sur les chantiers franciliens.
- 4) Procédures opératoires et interventions sur chantier
 - Élaboration de procédures opératoires en Île-de-France.
 - Supervision des interventions sur les chantiers franciliens.
- 5) Surveillance médicale et équipements de protection
 - Surveillance médicale des travailleurs en Île-de-France.
 - Gestion des EPI spécifiques à la région.
- 6) Gestion des déchets et communication
 - Gestion des déchets amiantés en Île-de-France.
 - Communication et formation spécifiques à l'Île-de-France.
- 7) Cas pratiques et études de cas
 - Simulation d'interventions en Île-de-France.
- 8) Évaluation et conclusion
 - Évaluation théorique spécifique à l'Île-de-France.
 - Évaluation pratique en contexte francilien.
 - Conclusion et remise des certificats spécifiques à l'Île-de-France.



AMIANTE SS3 OPERATEUR DE CHANTIER



PUBLIC :

Tout salarié effectuant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante



INTERVENANT :

Formateur certifiés SS3 par l'INRS



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de compétence



DUREE DE VALIDITE :

Premier recyclage
6 mois puis
tous les 3 ans

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Appliquer les procédures de préparation des chantiers



Maîtriser les étapes de réalisation des travaux



Effectuer la restitution des chantiers en toute sécurité



Suivre et respecter les procédures de contrôle en cours de chantier



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Livret de formation
- Test d'évaluation des connaissances et mise en pratique sur chantier école

Programme :

1) Introduction à l'Amiante et ses Risques

- Propriétés et effets de l'amiante.
- Risques cancérogènes et effet synergique du tabagisme.
- Impact sanitaire de l'exposition à l'amiante.

2) Réglementation et Prévention

- Interdiction et la prévention de l'amiante.
- Protection des travailleurs et surveillance médicale.
- Droit de retrait et rôle des représentants du personnel.
- Gestion des déchets amiantés.

3) Matériaux contenant de l'amiante

- Reconnaître les matériaux amiantés.
- Procédure d'alerte en cas de doute.
- Sensibilisation aux risques de contamination.

4) Méthodes de travail et procédures de sécurité

- Réduction des émissions de fibres d'amiante techniques de décontamination.
- Gestion des zones de travail.

5) Équipements de Protection Collective

- Utilisation des équipements de protection collectives (EPC).
- Détection des dysfonctionnements et alerte.
- Application des consignes d'hygiène

6) Utilisation des Équipements de Protection Individuelle

- Connaissance des EPI et leurs limitations.
- Durée maximale d'intervention en zone confinée.
- Détection des dysfonctionnements des EPI.

7) Gestion des Déchets Amiantés

- Conditionnement, étiquetage, stockage et élimination.
- Respect des consignes pour gérer les déchets.

8) Procédures d'urgence et situations anormales

- Conduite à tenir en cas d'urgence.
- Simulations de situations d'urgence sur chantier-école.



AMIANTE SS3

ENCADRANT DE CHANTIER

10
JOURS



PUBLIC :

Travailleur compétent pour diriger, coordonner les travaux et mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement



INTERVENANT :

Formateur certifiés SS3 par l'INRS



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de compétence



DUREE DE VALIDITE :

Premier recyclage 6 mois puis tous les 3 ans

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Application du plan de démolition / retrait / confinement



Connaissance des notions d'aéraulique



Application des procédures opératoires



Contrôle et restitution des chantiers



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Livret de formation
- Test d'évaluation des connaissances et mise en pratique sur chantier école

Programme :

1) Caractéristiques et Effets de l'Amiante

- Comprendre les propriétés de l'amiante.
- Effets sur la santé, notamment les risques de cancer.
- Connaître l'interaction avec le tabagisme.

2) Réglementation et Prévention des Risques

- Appliquer la réglementation sur l'amiante et ses risques.
- Protéger les travailleurs via la surveillance médicale et les fiches d'exposition.
- Connaître les droits des travailleurs, dont le droit de retrait.

3) Gestion des Déchets et Matériaux Amiantés.

- Appliquer la réglementation pour éliminer les déchets d'amiante.
- Identifier les produits contenant de l'amiante.

4) Décontamination et Aéraulique

- Appliquer les procédures de décontamination.
- Gérer l'aéraulique et les zones confinées.

5) Formation et Supervision des opérateurs

- Former les opérateurs aux méthodes de sécurité.
- Vérifier l'utilisation des équipements de protection.

6) Entretien des équipements de protection

- Assurer la maintenance et le remplacement des équipements.
- Appliquer les consignes d'utilisation des protections collectives et individuelles.

7) Choix et Utilisation des EPI

- Sélectionner les EPI adaptés au chantier. Appliquer les corrections nécessaires pour la sécurité.

8) Gestion des Déchets et Urgences

- Gérer le conditionnement et l'élimination des déchets d'amiante.



PUBLIC :

Toute personne ayant des responsabilités de gestion et de supervision sur des sites où des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante peuvent être réalisés



INTERVENANT :

Formateur certifiés SS3 par l'INRS



PREREQUIS :

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail



VALIDATION DE FORMATION :

Attestation de compétence



DUREE DE VALIDITE :

Premier recyclage
6 mois puis tous les 3 ans

AMIANTE SS3 ENCADRANT TECHNIQUE

10
JOURS

Arrêté du 23 février 2012

Pour affecter un travailleur à des travaux de retrait ou de confinement de matériau contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante [...] lui assure préalablement une formation adaptée.

Objectif de la formation :

Maîtrise de l'aéraulique d'un chantier



Élaboration de plans de retrait/confinement



Définition des procédures opératoires



Contrôles et suivi en cours de chantier



Moyens et méthodes pédagogiques :

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Livret de formation
- Test d'évaluation des connaissances et mise en pratique sur chantier école

Programme :

1) Caractéristiques et propriétés de l'amiante

- Comprendre les propriétés de l'amiante et ses effets cancérogènes.
- Effet synergique avec le tabagisme.

2) Réglementation et prévention du risque amiante

- Exigences légales sur l'interdiction de l'amiante.
- Surveillance médicale et traçabilité des expositions.

3) Exposition et Responsabilités des Propriétaires

- Obligations des propriétaires pour la recherche d'amiante.
- Analyse des rapports de repérage selon la norme NFX 46-020.

4) Intervention sur Matériaux Amiantés

- Analyse des risques et évaluation des documents exigés.
- Réduction d'émission de fibres et contrôle de l'empoussièrement.

5) Élimination des Déchets Amiante

- Réglementation sur l'élimination des déchets amiantés.
- Procédures de stockage et évacuation des déchets.

6) Equipements de Protection Collective et individuelle EPC & EPI

- Sélection et entretien des EPC et EPI adaptés.
- Limites d'efficacité et consignes d'utilisation des EPC & EPI.

7) Situations d'urgence et conduites à tenir

- Identifier les situations anormales et protocoles à suivre.
- Formation sur les gestes à adopter en cas d'accident.

8) Évaluation et gestion des risques

- Méthodes d'évaluation des risques pour chaque opération.
- Élaboration des procédures de sécurité et notice postes.



contact@mindset-psy.com

06 95 39 75 12



Organisme de formation certifié

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE